

ORDRE DU JOUR

NPPV = ne prend pas part au vote

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
Les Vices-Présidents des Ateliers	-	Point sur les Ateliers Municipaux	
Mme ECHEVET	-	Point sur l'intercommunalité	
Pour information du Conseil et mise à disposition du public	-	Compte administratif 2007 de Grenoble Alpes Métropole – budget principal et budgets annexes « régie Assainissement » et « Crématorium »	
Pour information du Conseil et mise à disposition du public	-	Grenoble Alpes Métropole – rapport annuel 2007 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement communautaire	
Projets de délibération N°			
M. le Maire	1.	Représentation des communes au Conseil de Communauté de Grenoble Alpes Métropole – modification de l'article 9 des statuts – avis de la Commune	Majorité (32 voix pour : la majorité et le Groupe « Pont de Claix Voit plus loin » 1 abstention (M. Ribot pour le groupe Nouvel Avenir)
"	2.	Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services Techniques	Unanimité (32 voix pour : la majorité, M. Ribot, le Groupe « Pont de Claix Voit plus loin » moins M. Farge 1 NPPV (M. Farge)
"	3.	Suppressions et créations de postes	Pour le poste d'ingénieur principal : Unanimité (32 voix pour - 1 NPPV : M. Farge) Pour les autres postes : Unanimité
Mme GRILLET	4.	Avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion et l'animation des centres de loisirs municipaux extra-scolaires à la Délégation de Service Public passée avec le CCES (municipalisation de l'accompagnement scolaire)	Unanimité (33 voix pour)
Mme GRILLET	5.	Créations de postes contractuels dans le cadre de la reprise de l'activité « accompagnement scolaire »	Unanimité (33 voix pour)
"	6.	Créations de postes non permanents pour assurer le fonctionnement du DRE (dispositif de réussite éducative) – année scolaire 2008 / 2009	Unanimité (33 voix pour)
"	7.	Participation financière du GIP (Groupement d'Intérêt Public) aux actions « DRE » pour la mise en oeuvre des prestations éducatives	Unanimité (33 voix pour)

"	8.	Tarification de l'accompagnement scolaire organisé dans les écoles élémentaires	Unanimité (33 voix pour)
Mme BRACHET	9.	Réaménagement du multi-accueil Jean Moulin – autorisation donnée au Maire de déposer les dossiers de demandes de subvention	Unanimité (33 voix pour)
M. TOSCANO	10.	Subventions exceptionnelles à verser à des clubs sportifs pour leur participation à une phase finale de championnat de France – budget ville 2008 (Us 2 Ponts – Pont de Claix Guc Water Polo – Twirl Danse – As Boules – Amicale Gymnique Pontoise)	Unanimité (33 voix pour)
M. TOSCANO	11.	Tarification pour la mise à disposition du Stade Synthétique Villancourt aux organismes extérieurs à la Commune	Unanimité (33 voix pour)
"	12.	Signature d'une convention Ville / SIVOM d'Uriol pour la mise à disposition du Stade synthétique Villancourt	Unanimité (33 voix pour)
"	13.	Harmonisation des tarifs du Centre Aquatique Flottibulle (abroge et remplace les délibérations précédentes)	Unanimité (33 voix pour)
"	14.	Convention de partenariat avec le REP (Réseau d'Education Prioritaire) pour l'organisation d'Objectif Lire 2008 dans les collèges	Unanimité (33 voix pour)
"	15.	Convention de partenariat avec le CE Perstop pour l'organisation d'Objectif Lire 2008	Unanimité (33 voix pour)
"	16.	Demande de subventions au Conseil Général de l'Isère pour les actions « Objectif Lire », « Cultures Urbaines» et « Culture et lien social » - année 2009	Unanimité (33 voix pour)
"	17.	Demande de subvention au Conseil Général pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale au titre de l'année 2009	Unanimité (33 voix pour)
Mme PAILLARD	18.	Affectation du résultat 2007 – budget principal Ville – rectificatif apporté à la délibération n° 24 du 29 mai 2008 concernant la décision modificative n° 1	Unanimité (33 voix pour)
"	19.	Décision modificative n° 3 / 2008 – Budget principal Ville	Unanimité (27 voix pour : la majorité et M. Ribot – 6 NPPV : le groupe « Pont de Claix voit plus loin »)
Mme PAILLARD (en l'absence de M. BODON)	20.	Décision modification n° 2 / 2008 – budget annexe régie de l'eau	Unanimité (33 voix pour)
"	21.	Décision modificative n° 2 / 2008 – budget annexe régie de transports	Unanimité (33 voix pour)

"	22.	Avenants en plus et moins value au marché de travaux de la construction de la Gendarmerie	Unanimité (33 voix pour)
M. YAHIAOUI (en l'absence de M. BODON)	23.	Convention constitutive de groupement de commandes avec Grenoble Alpes Métropole pour les travaux de renouvellement de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales Rue Marcelline	Unanimité (33 voix pour)
"	24.	Demande de subvention à l'ADEME pour le financement d'une mission de diagnostic énergétique sur divers bâtiments municipaux	Unanimité (33 voix pour)
"	25.	Avenant n° 1 aux contrats de fourniture de chaleur passés avec la Compagnie de Chauffage Intercommunale de l'Agglomération Grenobloise dans le cadre de la convention de concession de chauffage urbain	Unanimité (33 voix pour)
"	26.	Rapport d'activités de la SEM Territoires 38 – exercice 2007	Unanimité (33 voix pour)
"	27.	Bail Ville / Orange France pour l'installation d'un relais téléphonique sur le réservoir situé dans le parc Borel	Unanimité (33 voix pour)
Mme MANGIONE	28.	Renouvellement de la convention passée avec les bailleurs sociaux (SDH, OPAC 38) pour l'entretien des espaces extérieurs et jeux – année 2008 – 2009	Unanimité (33 voix pour)
"	29.	Reversement par la Ville aux bailleurs sociaux des subventions accordées par le Conseil Général dans le cadre d'opérations en acquisition-amélioration ou création de logements sociaux dans des copropriétés sur la Commune (OPAC 38) – copropriété Les Olympiades – additif à la délibération n° 24 du 26/06/2008	Unanimité (33 voix pour)
"	30.	Autorisation donnée au Maire de signer les « décisions » portant attribution d'une subvention de l'ANAH pour le projet de suivi-animation de la copropriété « Arc en Ciel A et B »	Unanimité (33 voix pour)
Mme ECHEVET	31.	Rapport d'activités de la SEM Pompes Funèbres Intercommunales – exercice 2007	Unanimité (33 voix pour)
Mme ECHEVET	32.	Fonds de participation des habitants - Convention entre la Ville et l'ADATE pour l'animation du FPH – année 2008	Majorité (27 voix pour : la majorité et M. Ribot » 5 contre (Pont de Claix voit plus loin Mme Pech – 1 NPPV : Mme Pech)
	-	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	
	-	Point(s) divers	
	-	Question(s) orale(s) : - déposée par le Groupe « Un nouvel Avenir » : ° Plan vigipirate des Ecoles	

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire suspend la séance et donne la parole à l'Intersyndicale CGT / SASPP des Pompiers Professionnels qui alerte le Conseil Municipal sur la manière dont les secours sont distribués dans les communes et sur l'ensemble du département de l'Isère.

La déclaration suivante est faite :

« Dans le prolongement des actions visant à sensibiliser l'opinion publique depuis le début de l'année 2008, les SPP du SDIS 38, sont présents aujourd'hui pour vous alerter sur la manière dont les secours sont distribués dans vos communes et sur l'ensemble du département de l'Isère.

La situation s'est encore dégradée, les personnels professionnels sont inquiets sur la future organisation qui sera mise en oeuvre en 2009.

Cette réorganisation des secours ne doit pas engendrer l'institution d'un service minimum, notre service public est déjà inégalitaire pour la population iséroise. L'utilisateur, qu'il vive en agglomération, en péri urbain ou en milieu rural est en droit d'attendre la même protection ; or aujourd'hui, nous constatons que de nombreuses zones d'ombre subsistent. Les pratiques locales qui tendent à s'installer (prompt secours, effectifs dégradés, sous effectifs chroniques) transgressent les bases réglementaires et peuvent être dangereuses pour les personnels, la réalisation de leurs missions et la population.

On ne peut continuer à fonctionner correctement en s'appuyant uniquement sur la complémentarité SPP/SPV, le SDIS de l'Isère a besoin de sapeurs pompiers professionnels supplémentaires.

Vouloir réorganiser sans recrutements, c'est adhérer en quelque sorte à l'échelon local aux mêmes politiques que mènent le gouvernement actuel.

Les élus politiques de la majorité départementale doivent aujourd'hui entendre et écouter les organisations syndicales, et ne pas seulement valider les propositions de la hiérarchie sapeur pompiers.

Les secours publics ne peuvent être organisés selon le regard d'une logique comptable soutenue par des statistiques. Le risque zéro n'existe pas.

Affirmer que le SDIS 38 est exemplaire relève de l'irresponsabilité, notre hiérarchie s'emploie à développer une campagne régulière de communication qui ne suffira pas à masquer une gestion bureaucratique, paralysante, entièrement mobilisée à réduire les coûts sur les plus basses catégories de personnels.

Le service public d'incendies et de secours en France est l'un des derniers services publics de proximité qui affiche encore des valeurs d'égalité, de fraternité.

EN ISERE NOUS AVONS LE DEVOIR DE NE PAS LE LAISSER SE DEGRADER ENCORE PLUS.

FIN DE LA DECLARATION.

Monsieur le Maire reprend la parole. En sa qualité de représentant au SDIS, il a pris note des inquiétudes légitimes des sapeurs pompiers professionnels qu'il partage, attaché au service public.

Monsieur le Maire remercie l'Intersyndicale CGT / SASPP pour cette intervention.

Il ouvre la séance et passe la parole aux vices-présidents des ateliers municipaux pour un compte rendu des dernières réunions.

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LES ATELIERS MUNICIPAUX

Rapporteur : Les Vices-Présidents concernés

Les Vices-Présidents en charge des ateliers font un compte rendu de la première réunion d'installation des ateliers et d'élections des vices-Présidents.

Atelier n° 1 « vie institutionnelle » : la première réunion s'est tenue le 18 septembre. Après installation de ses membres, ont été élus 2 Vices-Présidents : Madame PAILLARD et Madame ECHEVET.

A l'ordre du jour de la prochaine réunion fixée au jeudi 16 octobre : le passeport biométrique et les animations de Noël.

Rappel de la composition : 12 sièges

Elu(es) avec délégation – membres de droit :

- Christine ECHEVET Vice-Présidente
- Jacqueline PAILLARD Vice-Présidente
- Fabrice DEUTSCH

Groupe « Pont de Claix une ville à vivre » :

7 sièges

- | | | |
|-------------------------|-------------|-------------------------------|
| 1 – Raluca LOCTIN | - titulaire | élu désigné par le Conseil |
| 2 – Michel TAPINI | - titulaire | Non élu proposé par le Groupe |
| 3 – Hélène HOUNSOUGAN | - titulaire | Non élu " " |
| 4 – René-Pierre ODOBEZ | - titulaire | Non élu " " |
| 5 – Yamina BENYELLOUL | - titulaire | Non élu " " |
| 6 – Abdelkader BESSEDIK | - titulaire | Non élu " " |
| 7 – Poste vacant | - titulaire | Non élu " " |

Groupe « Pont de Claix voit plus loin » :

4 sièges

- | | | |
|----------------------|-------------|--------------------------------|
| 1- Claude FARGE | - titulaire | élu désigné par le Conseil |
| 2 – Patrick DURAND | - titulaire | Non élu proposée par le Groupe |
| 3 – Bernard JULLIARD | - titulaire | Non élu " " |
| 4 – Simone TORRES | - titulaire | Non élu " " |

Groupe « Un Nouvel avenir pour Pont de Claix » : 1 siège

- | | | |
|-----------------|-------------|----------------------------|
| 1- Daniel RIBOT | - titulaire | élu désigné par le Conseil |
|-----------------|-------------|----------------------------|

Atelier n° 2 « vie de la Cité » : la première réunion s'est tenue le 16 septembre. Après installation de ses membres, ont été élus 2 Vices-Présidents : Monsieur TOSCANO et Madame GRILLET.

A l'ordre du jour de la prochaine réunion fixée au mardi 18 octobre : la mise en place du service minimum dans les écoles et la politique tarifaire.

Rappel de la composition : 12 sièges

Elu(es) avec délégation – membres de droit :

- Sam TOSCANO Vice-Président
- Corinne GRILLET Vice-Président
- Philippe ROZIERES
- Sandrine BRACHET
- Maxime NINFOSI

Groupe « Pont de Claix une ville à vivre » :		7 sièges
1 – Jean SIMON	- titulaire	élu désigné par le Conseil
2 – Isabelle DALICLOUD	- titulaire	élu " "
3 – Marie-Anne GALLARD	- titulaire	élu " "
4 – André MASSIT	- titulaire	Non élu proposé par le Groupe
5 – Didier SEMIRAMOTH	- titulaire	Non élu " "
6 – Laurence BONNET	- titulaire	Non élu " "
7 – Bernadette JACQUIER	- titulaire	Non élu " "
– Guillaume GARCIA	- suppléant	Non élu " "
– Pierrette BERTHIER	- suppléant	Non élu " "
– Laurence TRAVERS	- suppléant	Non élu " "

Groupe « Pont de Claix voit plus loin » :		4 sièges
1- Dolores RODRIGUEZ	- titulaire	élu désigné par le Conseil
2 – Mylène PECH	- titulaire	élu " "
3 – Rabha BOUSSETTA LAHCINE	- titulaire	Non élu proposé par le Groupe
4 – Nadia LABHILIL	- titulaire	Non élu " "

Groupe « Un Nouvel avenir pour Pont de Claix » :		1 siège
1- Géraldine GOMES	- titulaire	Non élu proposé par le Groupe

Atelier n° 3 « gestion urbaine et développement durable » : la première réunion s'est tenue le 18 septembre. Après installation de ses membres, ont été élus 2 Vices-Présidents : Monsieur BODON et Monsieur YAHIAOUI.

A l'ordre du jour de la prochaine réunion fixée au jeudi 16 octobre : les pistes cyclables.

Rappel de la composition : 12 sièges

<u>Elu(es) avec délégation – membres de droit :</u>	
- Bernard BODON	Vice-Président
- Ali YAHIAOUI	Vice-Président
- Maurice ALPHONSE	

Groupe « Pont de Claix une ville à vivre » :		7 sièges
1 – Jacqueline BLANCHARD	- titulaire	élu désigné par le Conseil
2 – Daniel DE MURCIA	- titulaire	élu " "
3 – Delphine CHEMERY	- titulaire	élu " "
4 – Duarte Rosa SIMON	- titulaire	Non élu proposé par le Groupe
5 – Liberto LIZAGA	- titulaire	Non élu " "
6 – Jean ROTOLO	- titulaire	Non élu " "
7 – Mathieu TARENTI	- titulaire	Non élu " "

Groupe « Pont de Claix voit plus loin » :		4 sièges
1 – Nadine MOUNIER	- titulaire	élu désigné par le Conseil
2 – Michel BARNIER	- titulaire	Non élu proposé par le Groupe
3 – Michel BLONDE	- titulaire	Non élu " "
4 – Michel MOYA	- titulaire	Non élu " "

Groupe « Un Nouvel avenir pour Pont de Claix » :		1 siège
1- Guy CHAUPIN	- titulaire	Non élu proposé par le Groupe

Atelier n° 4 « Solidarités – prévention - sécurité » : la première réunion s'est tenue le 19 septembre. Après installation de ses membres, ont été élus 2 Vices-Présidents : Monsieur HAVRE et Madame GUIGUET.

Lors de la prochaine réunion fixée au jeudi 16 octobre, seront définis les thèmes à examiner.

Rappel de la composition : 12 sièges

Elu(es) avec délégation – membres de droit :

- Hervé HAVRE Vice-Président
- Noëlle GUIGUET Vice-Président
- Guillaîne MANGIONE
- David HISSETTE
- Alain SOLER
- Nathalie ROY

Groupe « Pont de Claix une ville à vivre » :

7 sièges

- | | | |
|-------------------------|-------------|-------------------------------|
| 1 – Peggy ANSELME | - titulaire | élu désigné par le Conseil |
| 2 – Catherine GIRARD | - titulaire | Non élu proposé par le Groupe |
| 3 – Marie-Claude ARGOUD | - titulaire | Non élu " " |
| 4 – René-Pierre ODOBEZ | - titulaire | Non élu " " |
| 5 – Isabelle VIREMONT | - titulaire | Non élu " " |
| 6 – Mariano GARCIA | - titulaire | Non élu " " |
| 7 – Annick MAZZILLI | - titulaire | Non élu " " |
| – Maria SAPPA | - suppléant | Non élu " " |
| – Joseph CAMACHO | - suppléant | Non élu " " |
| – Hind MENZER | - suppléant | Non élu " " |
| – Ferhat CETIN | - suppléant | Non élu " " |

Groupe « Pont de Claix voit plus loin » :

4 sièges

- | | | |
|-----------------------|-------------|-------------------------------|
| 1– Mebrok BOUKERSI | - titulaire | élu désigné par le Conseil |
| 2 – Bernadette CEREZA | - titulaire | élu " " |
| 3 – Marie-Rose COTTE | - titulaire | Non élu proposé par le Groupe |
| 4 – Calogero PILATO | - titulaire | Non élu " " |

Groupe « Un Nouvel avenir pour Pont de Claix » : 1 siège

- | | | |
|----------------------|-------------|-------------------------------|
| 1- Christine FANTINI | - titulaire | Non élu proposé par le Groupe |
|----------------------|-------------|-------------------------------|

POINT SUR L'INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : Madame ECHEVET, Déléguée de la Commune à la METRO

1- Intervention de Madame ECHEVET qui rend compte des **dernières délibérations prises par la METRO.**

Le Conseil de Communauté a validé à l'unanimité :

Politique de la Ville :

- l'étude de préfiguration d'une Ecole de la 2ème chance et le versement auprès de l'ACSE d'une subvention de 12 000 €;

Habitat logement :

- la programmation prévisionnelle des opérations de logements étudiants à réaliser entre 2008 et 2013 dans le cadre du contrat de projets Etat – Région.

Hygiène publique :

- Le mode de gestion en régie directe du cimetière intercommunal à l'échéance du contrat en cours

Développement universitaire et scientifique :

- la participation de la METRO à l'opération de réalisation de la seconde tranche de Grenoble Institut des Neurosciences et le versement d'une subvention de 1 400 000 € à l'Université Joseph Fourier, maître d'ouvrage de l'opération.

Economie solidaire :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 € à l'association loi 1901 la Pousada au titre de la réalisation d'une pépinière d'entreprises.

Grands équipements :

- la convention de mise à disposition à la SASP GF 38 du Stade des Alpes à l'occasion de la montée du club en ligue 1 de football

Administration Générale :

- Conseil de Développement : nomination de Monsieur Jean Jacques PAYAN en qualité de Président à la place de Monsieur Gérard DULAC

2- Pour information du Conseil et mise à disposition du public

- COMPTE ADMINISTRATIF 2007 DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES « RÉGIE ASSAINISSEMENT » ET « CRÉMATORIUM »

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire des Comptes Administratifs de la METRO pour l'exercice 2007 a été transmis à la Commune pour l'information du Conseil. Il ne fait pas l'objet de délibération. Un exemplaire CD Rom a été remis aux Présidents de Groupe.

Ils sont également consultables par les Elus au service du Secrétariat Général.

-GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE - RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUTAIRE -

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports annuels de services publics doivent être présentés au Conseil Municipal avant le 31 décembre de l'année qui suit. Il en est ainsi pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement intercommunal de l'agglomération grenobloise concernant l'année 2007.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement comporte un certain nombre de données techniques (nombre d'usagers, volumes annuels concernés, indicateurs de qualité de l'eau) ainsi que des indicateurs financiers (prix de l'eau, ventilation du prix au mètre cube, présentation d'une facture type, éléments de cadrage sur les recettes accessoires, la dette et les investissements).

Ce rapport a été remis aux Présidents de Groupe.

ADMINISTRATION GENERALE - INTERCOMMUNALITE

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 1 : REPRÉSENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 9 DES STATUTS – AVIS DE LA COMMUNE

La représentation des communes membres de Grenoble Alpes Métropole au sein du Conseil de Communauté est fixée en fonction de leur population, en application de l'article 9 des statuts de la Communauté.

Par délibération du 16 mai 2008 notifiée le 19 août 2008 à Pont de Claix, le Conseil de Communauté a décidé de modifier les dispositions de cet article dans le but d'assurer un meilleur équilibre dans la représentation des communes membres.

La nouvelle rédaction serait la suivante :

« La Communauté d'Agglomération est administrée par un conseil de communauté composé de délégués des communes membres.

La représentation de chaque commune à ce conseil est assurée conformément aux dispositions des premier et deuxième alinéas de l'article L 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et en fonction de sa population :

- | | |
|---|---------------------------------|
| <i>a) de 0 à 20 000 habitants :</i> | <i>2 délégués</i> |
| <i>b) à partir de 20 001 habitants,
pour chaque tranche de 10 000 habitants</i> | <i>1 délégué supplémentaire</i> |

Cette représentation est déterminée pour la durée du mandat électoral, à l'occasion de chaque renouvellement du conseil de communauté faisant suite au renouvellement général des conseils municipaux, en fonction de la population de chaque commune telle qu'établie par le dernier recensement publié à la date d'installation du conseil de communauté.

Les membres titulaires du conseil pourront se faire représenter par leurs suppléants, préalablement désignés par leur conseil municipal, avec voix délibérative en application du troisième alinéa de l'article L. 5216-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. »

Dans l'ancienne rédaction, la représentation en fonction de la population était la suivante :

- de 0 à 20 000 habitants : 2 délégués
- de 20 001 à 30 000 habitants : 3 délégués
- de 30 001 à 50 000 habitants : 4 délégués
- de 50 001 à 75 000 habitants : 5 délégués
- + de 75 000 habitants : 5 délégués + 2 délégués
par tranche de 25 000 ou fraction.

En application des dispositions de l'article L 5211-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération du conseil de communauté, pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Il est proposé d'émettre un avis favorable, cette modification visant à un meilleur équilibre dans la représentation.

Pas d'observation des Groupes Politiques

Délibération adoptée à la majorité

- **voix pour :** 32 (*la majorité et le Groupe Pont de Claix voit plus loin*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 01 (*M. Ribot pour le Groupe Nouvel Avenir*)
- **ne prend pas part au vote :** 00

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : M. le Maire

DELIBERATION N° 2 : CRÉATION D'UN EMPLOI FONCTIONNEL DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES TECHNIQUES

Il est proposé la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services techniques.

Ainsi, Monsieur Gilles FASOLA actuellement Chef de Pôle cumulera les deux fonctions

Observations des groupes politiques : Monsieur FARGE pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin s'interroge. Pourquoi ne pas créer un poste à l'identique plutôt qu'un emploi fonctionnel ?

En réponse, Monsieur le Maire précise que les responsabilités du Directeur des Services Techniques vont changer. Ainsi, se rajoutent à la responsabilité des Services Techniques celle de l'Urbanisme, du Développement durable. Il est donc pertinent de créer cet emploi fonctionnel comme le permet la Loi.

Pour Monsieur FARGE, cette création peut certes être justifiée mais il constate qu'à aucune instance, il n'a été débattu de ce regroupement. Il souhaite un débat en Atelier sur la réorganisation des services en général.

Compte tenu de cette situation et en l'absence d'éléments, il ne prendra pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

- **voix pour :** 32 (*la majorité, M. Ribot, le Groupe Pont de Claix voit plus loin moins M. Farge*)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 01 (*M. Farge*)

DELIBERATION N° 3 : SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES

Il est précisé au Conseil Municipal que le principe de transformations de poste qui lui étaient antérieurement soumises pour tenir compte de l'évolution des services n'est plus acceptée par le Contrôle de Légalité.

Aussi, il convient de supprimer le poste devant faire l'objet d'une modification et de créer le poste correspondant.

C'est l'objet de ce projet de délibération qui propose :

Suppressions	N° du poste	Créations
VILLE		
un poste d'ingénieur (pôle aménagement et développement)	130-08	un poste d'ingénieur principal, emploi fonctionnel de DGST (pôle aménagement et développement)
un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet 60% (secteur sports)	44	un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps complet (direction générale des services)
un poste d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 50% (pôle administration générale, secteur restauration, service agents de service)	236	un poste d'adjoint technique 1ère classe à temps non complet 50% (pôle administration générale, secteur restauration, service agents de service)
un poste de catégorie A au sein du pôle solidarité et vie de la cité	299-08	un poste d'attaché territorial (pôle solidarité et vie de la cité)
un poste d'adjoint administratif 2ème classe au cabinet du Maire (accueil général de la mairie)	303-08	un poste d'adjoint administratif 2ème classe (pôle administration générale, secteur affaires générales)

Observations des groupes politiques :

Compte tenu de ce qui précède et par manque d'éléments, Monsieur FARGE demande un vote séparé.

Des précisions sont demandées par Madame RODRIGUEZ (Groupe Pont de Claix voit plus loin) concernant le poste n° 44 : création d'un poste d'adjoint administratif de 2è classe à la direction générale des services.

Monsieur le Maire apporte des éléments : cet agent sera chargé d'être en appui à la veille juridique auprès du Directeur Général Adjoint. Il s'agit d'un agent qui à la fin de son détachement auprès de l'Education Nationale a demandé à réintégrer la Commune. Cet agent ayant obtenu une maîtrise de droit, il a semblé intéressant de l'intégrer sur cette mission.

Madame RODRIGUEZ demande si une valorisation du salaire lui sera accordée compte tenu de son parcours. Monsieur le Maire répond par la négative cela n'est pas prévu dans les textes et cet agent n'a pas le grade d'attaché.

Vote de la délibération :

- Pour la création du poste d'ingénieur Principal :

Délibération adoptée à l'unanimité

- **voix pour :** 32 (la majorité, M. Ribot, Mmes Cereza, Rodriguez, Mounier-Terrot, Pech, M. Boukersi)
- **voix contre :** 00
- **abstentions :** 00
- **ne prend pas part au vote :** 01 (M. Farge)

- Pour les autres créations :

Délibération adoptée à l'unanimité : 33 voix pour

EDUCATION

Rapporteur : Madame GRILLET - Maire-Adjointe
--

DELIBERATION N° 4 : AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'ANIMATION DES CENTRES DE LOISIRS MUNICIPAUX EXTRA-SCOLAIRES À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PASSÉE AVEC LE CCES (MUNICIPALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE)

Suite à la décision de gérer directement l'accompagnement scolaire à compter de la rentrée 2008 /2009 et de ne plus déléguer cette activité au CCES, il convient d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la DSP passée avec l'association.

Observations des groupes politiques :

En réponse à Monsieur FARGE (Pont de Claix voit plus loin) : ce réajustement a été fait bien sûr en accord avec le CCES, ces transformations ayant des conséquences sur l'organigramme de la Ville.

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

PERSONNEL COMMUNAL – secteur Education

Rapporteur : Madame GRILLET - Maire-Adjointe
--

DELIBERATION N° 5 : CRÉATIONS DE POSTES CONTRACTUELS DANS LE CADRE DE LA REPRISE DE L'ACTIVITÉ « ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE »

Dans le cadre de la reprise de l'activité « accompagnement scolaire », il convient de régulariser la situation des 5 personnes qui étaient salariées de cette association pour cette mission à savoir :

- un salarié assurant la coordination du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS), en contrat à durée indéterminée à temps partiel de 500 heures annuelles.

- trois salariés intervenants d'accompagnement scolaire, en contrat à durée indéterminée intermittent pour une durée minimale annuelle de 27 heures
- un salarié intervenant d'accompagnement scolaire, en contrat à durée indéterminée intermittent pour une durée minimale annuelle de 40,5 heures.

Ainsi, c'est l'article L1224-3 du Code du travail qui s'applique :

« Lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires.

Sauf disposition légale ou conditions générales de rémunération et d'emploi des agents non titulaires de la personne publique contraires, le contrat qu'elle propose reprend les clauses substantielles du contrat dont les salariés sont titulaires, en particulier celles qui concernent la rémunération.

En cas de refus des salariés d'accepter les modifications de leur contrat, la personne publique procède à leur licenciement, dans les conditions prévues par le présent code et par leur contrat. ».

Il est donc proposé au Conseil Municipal de recruter en qualité d'agents non titulaires le personnel employé jusqu'ici par le CCES pour l'exercice de la mission « accompagnement scolaire », et de créer à compter du 1^{er} novembre 2008, cinq emplois d'animation :

- un emploi de coordinateur du Dispositif de Réussite éducative à temps plein (contrat à durée indéterminée, indice majoré 457)
- deux emplois d'intervenant d'accompagnement scolaire à raison de 3,46% d'un temps plein annualisé (contrat à durée indéterminée, indice majoré 407)
- deux emplois d'intervenant d'accompagnement scolaire à raison de 1,73% d'un temps plein annualisé (contrat à durée indéterminée, indice majoré 407).

Observations des groupes politiques : En réponse à Madame RODRIGUEZ (Pont de Claix voit plus loin), la reprise a été faite sur une mission d'accompagnement scolaire donc sur des contrats à durée indéterminée. Si le CLAS est pérennisé, il en sera de même pour ces postes qui seront intégrés à la fonction publique.

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 6 : CRÉATIONS DE POSTES NON PERMANENTS POUR ASSURER LE FONCTIONNEMENT DU DRE (DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE) – ANNÉE SCOLAIRE 2008 / 2009

Il est nécessaire de recruter pendant l'année scolaire un certain nombre de personnes non enseignantes, pour assurer des interventions dans le cadre du dispositif de réussite éducative mis en place pour les élèves de 3 à 16 ans.

Ces intervenants assureront soit des interventions d'accompagnement individuel (pour des élèves arrivés en France depuis peu qui ont besoin de mieux maîtriser la langue française, ou pour des enfants dyslexiques ou pour toute autre problématique identifiée), soit d'encadrement des ateliers d'accompagnement à la scolarité en direction des élèves des écoles élémentaires, soit des ateliers « Coup de pouce » et « Alpha'Math » pour les élèves des petites sections des écoles maternelles.

Le tableau ci-dessous précise ces différentes activités et les besoins d'intervention associés :

Intitulé de l'intervention	Nombre d'heures annuel	périodes	Nombre d'intervenants	Diplôme requis	rémunération
Accompagnement individuel	300 à 800 heures	Du 15 septembre 08 au 30 juin 09	Entre 1 et 15	BAC + 2	12 euros bruts de l'heure
Accompagnement à la scolarité	930 à 1 860 heures	Du 6 novembre 08 au 2 juillet 09	Entre 15 et 30	BAC + 2	12 euros bruts de l'heure
Atelier « Coup de pouce »	50 à 125 heures	Du 6 novembre 08 au 15 juin 09	1 adjoint d'animation	BAFA	1er échelon d'adjoint d'animation
Atelier« Alpha'Math»	50 à 125 heures	Du 6 novembre 08 au 30 juin 08	1 adjoint d'animation	BAFA	1er échelon d'adjoint d'animation
			1 animateur	BAC +2	12 euros bruts de l'heure

Ces fonctions ne peuvent être assurées que par des agents non titulaires de la fonction publique.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

EDUCATION Rapporteur : Madame GRILLET - Maire-Adjointe
--

DELIBERATION N° 7 : PARTICIPATION FINANCIÈRE DU GIP (GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC) AUX ACTIONS « DRE » POUR LA MISE EN OEUVRE DES PRESTATIONS ÉDUCATIVES

Le Dispositif de Réussite Educative « DRE », axe éducatif du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, est développé par le Groupement d'Intérêt Public « Objectif Réussite Educative », dont la ville de Pont de Claix est membre.

Pour la programmation 2008-2009, les participations financières pour les actions déposées par la ville sont les suivantes :

Numéro de fiche	Intitulé de l'action	Porteur	BP de l'action	Participation du GIP
F2008VPDC-31	Soutien à l'animation du dispositif	Ville	39 965 €	37 900 €
F2008VPDC-32	Axe santé du PRE	Ville	72 500 €	40 000 € (+ report de 3 000 €, reliquat 2007-2008)
F2008VPDC-33	Maîtrise des compétences langagières	Ville	24 148 €	22 900 €
F2008VPDC-34	Actions familles	Ville	2 000 €	1 900 €
F2008VPDC-35	Communication en direction des professionnels et des parents	Ville	2 000 €	2 000 €

Il est proposé au Conseil Municipal la mise en place de ces actions pour l'année scolaire 2008-2009 et d'autoriser le Maire à signer les conventions financières pour percevoir les recettes du GIP.

Il est précisé que la participation du GIP, d'un montant total de 104 700 €, sera versée en deux fois : 70 % au démarrage de l'action et 30 % à réception et analyse du bilan intermédiaire, en février 2009.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 8 : TARIFICATION DE L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ORGANISÉ DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

L'accueil périscolaire du soir en élémentaire (les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30) relèvera du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire à compter du 6 novembre 2008.

Vu la Charte d'accompagnement scolaire, qui prévoit que le service rendu doit être gratuit ou faire l'objet d'un paiement symbolique, il est proposé que ce temps d'accompagnement scolaire fasse l'objet d'un paiement symbolique de 5 € / enfant et par an, à compter du 6 novembre 2008.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BRACHET – Conseillère Municipale Déléguée

**DELIBERATION N° 9 : RÉAMÉNAGEMENT DU MULTI-ACCUEIL JEAN MOULIN –
AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDES DE
SUBVENTION**

La Ville de Pont de Claix envisage de réaménager le Multi accueil Jean Moulin et d'augmenter sa capacité d'accueil pour le faire passer de 20 à 28 places.

Le coût prévisionnel des travaux serait d'un montant estimé à 500 000 euros TTC, auquel s'ajouteront l'aménagement du jardin, le mobilier ainsi que les charges liées à l'hébergement provisoire de l'activité pendant le chantier estimées à 80 000 euros. La collectivité souhaite que la réfection de ce bâtiment soit l'occasion d'améliorer ses performances énergétiques et qu'il soit labélisé « Haute Qualité Environnementale »

La Commune souhaitant trouver des partenaires financiers pour ce projet, il convient par conséquent de déposer des demandes de subventions auprès de différents organismes (Caisse d'Allocations Familiales, Département, Région, Europe et ADEME ou de tout autre organisme susceptible de contribuer à cette opération).

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire donne la parole. Monsieur RIBOT (Nouvel Avenir pour Pont de Claix) est surpris du montant des travaux pour seulement 8 places supplémentaires.

Monsieur FARGE (Groupe Pont de Claix voit plus loin) rappelle que ce projet a été préparé par l'ancienne municipalité. Il est également surpris du coût.

.../...

Madame RODRIGUEZ (Groupe Pont de Claix voit plus loin) rappelle quant à elle que l'ancienne municipalité souhaitait faire appel à un cabinet d'étude compte tenu de l'importance de ce projet. Quand est-il aujourd'hui ?

En réponse, Monsieur le Maire précise les points suivants : l'étude a été réalisée par les services municipaux qui estiment que la part qui sera dégagée par la Commune s'élèverait à 180 000 €. Quant au montant des travaux de 500 000 €, il est certes important mais il a été jugé opportun de profiter de ces travaux pour que l'équipement soit labélisé « HQE ». Il sera donc dans ce cadre fait appel à un maître d'ouvrage.

Pas d'autres interventions. Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

SPORT

Rapporteur : Monsieur TOSCANO – Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 10 : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À VERSER À DES CLUBS SPORTIFS POUR LEUR PARTICIPATION À UNE PHASE FINALE DE CHAMPIONNAT DE FRANCE – BUDGET VILLE 2008 (US 2 PONTS – PONT DE CLAIX GUC WATER POLO – TWIRL DANSE – AS BOULES – AMICALE GYMNIQUE PONTOISE)

Les Présidentes et Présidents des Clubs Sportifs du PONT DE CLAIX GUC WATER POLO, de l'UNION SPORTIVE DES DEUX PONTS, de l'AMICALE GYMNIQUE PONTOISE, de l'ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE et du TWIRL DANSE DE PONT DE CLAIX ont présenté une demande de subvention pour participer aux frais de transport occasionnés par la sélection des athlètes de leurs clubs aux phases finales des Championnats de France.

Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 5689 € aux clubs sportifs pontois répartie comme suit :

LE PONT DE CLAIX GUC WATER POLO	1 235 €
L'AMICALE GYMNIQUE PONTOISE	600 €
L'UNION SPORTIVE DES DEUX PONTS	2 955 €
L'ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE	242 €
LE TWIRL DANSE DE PONT DE CLAIX	657 €

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 11 : TARIFICATION POUR LA MISE À DISPOSITION DU STADE SYNTHÉTIQUE VILLANCOURT AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS À LA COMMUNE

Il est proposé de fixer un tarif pour la mise à disposition du stade synthétique Villancourt aux organismes extérieurs qui en feraient la demande pour un usage sportif ou éducatif, l'équipement étant à l'heure actuelle mis en priorité à disposition des écoles et des clubs sportifs de la Commune.

Ce tarif calculé sur la base du coût horaire d'utilisation évalué par les services municipaux et l'analyse des tarifs pratiqués par les autres communes de l'agglomération s'élèverait à 30 € par heure.

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur BOUKERSI (Groupe Pont de Claix voit plus loin). Il se souvient d'un accord de principe entre la commune et le SIVOM d'Uriol pour la mise à disposition d'un créneau payant. Cette redevance était destinée à être récupérée et reversée sous forme de subvention au club de la commune pour la formation des éducateurs.

Monsieur TOSCANO en réponse souligne cet accord de principe n'a justement pas été concrétisé par un acte officiel.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 12 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION VILLE / SIVOM D'URIOL POUR LA MISE À DISPOSITION DU STADE SYNTHÉTIQUE VILLANCOURT

Il est proposé la mise à disposition du stade synthétique Villancourt auprès du SIVOM d'URIOL (4 heures par semaine) moyennant une redevance (30 € de l'heure tel que proposé au Conseil – projet de délibération qui précède). Une convention fixant les modalités doit être signée.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 13 : HARMONISATION DES TARIFS DU CENTRE AQUATIQUE FLOTTIBULLE (ABROGE ET REMPLACE LES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES)

Les tarifs d'accès au Centre Aquatique Flottibulle ont fait l'objet de plusieurs délibérations. Afin d'en faciliter la lecture et l'application, il est proposé de les uniformiser sur une seule et même délibération. C'est l'objet de la délibération proposée qui ne vote pas de revalorisation.

Il est rappelé que les tarifs en cours tels sont les suivants :

TARIFS PONTOIS		TARIFS NON PONTOIS	
Entrée Adulte	3,15 €	Entrée Adulte	4,55 €
Entrée (+2ans et – 18 ans)	1,60 €	Entrée (+2ans et – 18 ans)	3 €
Entrée Famille (à partir de 3 personnes dont 1 parent)	1,60 € par personne		
10 entrées Adulte	28 €	10 entrées Adulte	40 €
10 entrées Enfant	14,40 €	10 entrées Enfant	21 €
20 entrées Enfant	28,50 €	20 entrées Enfant	41 €
Abonnement 10 heures	15,70€	Abonnement 10 heures	22,50 €
Bébés nageurs et ptits mouss	48,15 €/trimestre	Bébés nageurs et ptits mouss	68,95 €/trimestre
Séniors et Prénatal	35 €/trimestre	Séniors et Prénatal	50 €/trimestre
TARIFS CE PONTOIS		TARIFS CE NON PONTOIS	
50 Entrées	119,65 €	50 Entrées CE	173,50 €
Abonnement 10 Heures	15,70 €	Abonnement 10 Heures	22,50 €
Entrées individuelles Enfant	1,60 €		

TARIFS SPECIAUX	
Entrée Enfant – 2 ans	0 €
Accompagnateurs – Entrées offertes	0 €
Entrées Familles	0 €
MNS – Pompiers – Gendarmerie	0 €
Parents accompagnateurs aux activités Ptits Mouss et Bébés nageurs	0 €
Perte de carte	1 €
Animations Séniors-prénatales-Ptits Mouss-Bébés nageurs (la séance)	5,75 €
Incidents (panne informatique, pb bassins,,,) l'entrée pour tous à partir de 2 ans	1,50 €

Observations des groupes politiques :

En réponse à Madame RODRIGUEZ (Groupe Pont de Claix voit plus loin), la tarification de Flottibulle sera inscrite à l'ordre du jour de l'Atelier « Vie de la Cité ».

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

CULTURE
Rapporteur : Monsieur TOSCANO - Maire-Adjoint

DELIBERATION N° 14 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE REP (RÉSEAU D'EDUCATION PRIORITAIRE) POUR L'ORGANISATION D'OBJECTIF LIRE 2008 DANS LES COLLÈGES

Dans le cadre de l'organisation d'Objectif Lire 2008, les collèges ont obtenu une subvention du REP (Réseau d'Education Prioritaire) pour l'intervention de deux auteurs;

Considérant que la Commune apporte son aide aux collèges, ces derniers proposent de lui reverser cette subvention qui s'élève à 900 € par le biais du Collège Moucherotte, établissement support du REP. Une convention est nécessaire.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 15 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CE PERSTORP POUR L'ORGANISATION D'OBJECTIF LIRE 2008

Toujours dans le cadre de l'organisation d'Objectif Lire 2008 organisée en partenariat avec le Comité d'Entreprise Perstop, il est proposé la signature d'une convention de partenariat financier avec ce CE qui participe à hauteur de 3 800 € au budget de la manifestation.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 16 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ISÈRE POUR LES ACTIONS « OBJECTIF LIRE », « CULTURES URBAINES» ET « CULTURE ET LIEN SOCIAL » - ANNÉE 2009

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention a été signée en avril 2007 avec le Conseil Général de l'Isère pour le développement culturel et notamment pour l'obtention chaque année de subventions pour les actions suivantes :

- Objectif Lire
- Actions en faveur des cultures urbaines
- Volet «culture et lien social ».

Il est proposé d'autoriser le Maire à déposer les demandes de subvention correspondantes au titre de l'année 2008.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 17 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2009

Comme chaque année, un dossier de demande de subvention doit être déposé au Conseil Général pour le fonctionnement de la Bibliothèque Municipale pour l'année 2008.

Observations des groupes politiques :

En réponse à Monsieur RIBOT pour le Groupe Nouvel Avenir sur le montant de la subvention 2007 , Monsieur TOSCANO précise qu'elle s'élevait à 3 182 €.

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

<p style="text-align: center;">FINANCES</p>
--

<p style="text-align: center;">Rapporteur : Madame PAILLARD - Maire-Adjointe</p>
--

DELIBERATION N° 18 : AFFECTATION DU RÉSULTAT 2007 – BUDGET PRINCIPAL VILLE – RECTIFICATIF APPORTÉ À LA DÉLIBÉRATION N° 24 DU 29 MAI 2008 CONCERNANT LA DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Compte administratif 2007 de la Ville avait fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 010 940,15 €, ainsi qu'un déficit d'investissement de 1 774 501,10 €.

Lors de l'affectation du résultat décidée en séance du Conseil Municipal du 29 Mai 2008 (Délibération n°23), il a été omis de prendre en compte le résultat net de l'exercice.

Il convient donc d'affecter l'ensemble du besoin de financement de la section d'investissement, à savoir 1 774 501,10 €, au lieu de 1 538 062,05 € comme indiqué dans ladite délibération, et d'inscrire en conséquence, lors de la Décision modificative n° 3, le complément de crédit nécessaire en recette d'investissement, soit : 236 439,05 €, au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 19 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 / 2008 – BUDGET PRINCIPAL VILLE

L'équilibre général de la DM est le suivant :

- Dépenses de fonctionnement :	+ 144 012
- Recettes de fonctionnement :	- 21 044
- Virement à la section d'investissement :	+ 122 968
- Dépenses d'investissement :	+ 436 545
- Recettes d'investissement :	+ 313 577
- Diminution du recours à l'emprunt :	- 178 014

A noter :

En section de fonctionnement :

- l'augmentation des charges en personnel (compensée par la diminution de la subvention au CCAS de	190 300 € -167 356 €)
- la diminution des charges à caractère général :	128 380 €
ce qui dégage un virement à la section de fonctionnement de	122 968 €

En recettes d'investissement :

- la cession d'immobilisation (parc Sivo) :	283 150 € (immeubles)
- la reprise de l'excédent :	236 439 €
moins	70 000 € de FCTVA

ce qui permet de dégager en dépenses d'investissement : 424 445 € de marge de manoeuvre pour les dépenses imprévues.

- la diminution du recours à l'emprunt - 178 014 €.

La synthèse par chapitre serait la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
		BP + DM	DM 3	TOTAL PREVU
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	4 460 934,00	-128 380,00	4 332 554,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 170 090,00	190 300,00	11 360 390,00
023	Virement a la section d'investissement	268 030,05	122 968,00	390 998,05
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	844 400,00	0,00	844 400,00
65	Autres charges de gestion courante	6 156 478,00	-230 177,00	5 926 301,00
66	Charges financières	597 000,00	7 000,00	604 000,00
67	Charges exceptionnelles	37 050,00	17 245,00	54 295,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	23 533 982,05	-21 044,00	23 512 938,05

RECETTES		BP + DM	DM 3	TOTAL PREVU
002	Résultat de fonction. reporte	236 439,05	0,00	236 439,05
013	Atténuations de charges	267 947,00	0,00	267 947,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00	80 000,00
70	Produits des services, du dom. et ventes diverses	1 032 672,00	-23 200,00	1 009 472,00
73	Impôts et taxes	17 680 150,00	0,00	17 680 150,00
74	Dotations, subventions et participations	3 310 430,00	-11 939,00	3 298 491,00
75	Autres produits de gestion courante	859 788,00	4 300,00	864 088,00
76	Produits financiers	70,00	0,00	70,00
77	Produits exceptionnels	66 486,00	9 795,00	76 281,00
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	23 533 982,05	-21 044,00	23 512 938,05
SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP + DM	DM 3	TOTAL PREVU
001	Résultat d investis. reporte	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	424 445,05	424 445,05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 000,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 060 500,00	0,00	1 060 500,00
20	Immobilisations incorporelles	209 749,88	-2 400,00	207 349,88
204	Subvention d'investissement versée	17 280,00	0,00	17 280,00
21	Immobilisations corporelles.	5 949 366,38	4 550,00	5 953 916,38
23	Immobilisations en cours	4 845 272,74	9 950,00	4 855 222,74
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 162 169,00	436 545,05	12 598 714,05
RECETTES		BP + DM	DM 3	TOTAL PREVU
001	Résultat d'investis. reporte	594 888,82	0,00	594 888,82
021	Virement de la section de fonctionnement	268 030,05	122 968,00	390 998,05
024	Cessions d'immobilisation	0,00	283 150,00	283 150,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	844 400,00	0,00	844 400,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotation, fonds divers et réserves	2 243 088,05	166 439,05	2 409 527,10
13	Subventions d'investissement	2 449 861,08	42 002,00	2 491 863,08
16	Emprunts et dettes assimilées	5 761 901,00	-178 014,00	5 583 887,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 162 169,00	436 545,05	12 598 714,05

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FARGE pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin qui se dit préoccupé. Il constate en effet un rajout de 190 300 pour des frais de personnels.

En réponse, il est précisé sur cette somme que 60 000 € concerne du personnel titulaire et 130 000 € du personnel non titulaire. Il a fallu combler la ligne inscrite au Budget Primitif qui était insuffisante (inscription des crédits aléatoires au moment du vote du BP).

Il est précisé également qu'une somme 128 380 € a pu être récupérée (charges à caractère général). Elle correspond à des économies faites par les services sur le fonctionnement.

En conclusion pour l'équilibre de cette décision modificative, la somme de 424 445 € de marge de manoeuvre est dégagée pour les dépenses imprévues et une diminution du recours à l'emprunt de 178 014 €.

Pas d'autres observations.

Monsieur le Maire soumet cette délibération au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité

- voix pour : **27 (la majorité et M. Ribot)**
- voix contre : **00**
- abstentions : **00**
- ne prend pas part au vote : **06 (le Groupe Pont de Claix voit plus loin)**

FINANCES – BUDGETS ANNEXES – Régies de l'Eau et Transports

Rapporteur : Madame PAILLARD (en l'absence de Monsieur BODON - Maire-Adjoint)

DELIBERATION N° 20 : DÉCISION MODIFICATION N° 2 / 2008 – BUDGET ANNEXE RÉGIE DE L'EAU

Il s'agit pour l'essentiel de virements de crédits. A noter en recette la somme de 5 147 €. Il s'agit du remboursement du salaire d'un agent affecté dans un autre service (il est passé de la Régie de l'eau à la GUSP). La présentation par chapitre est la suivante :

EXPLOITATION RECETTES					
ART	Libellé	BP 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
6419	Remboursement sur rémunération du personnel			5147,68	5147,68
704	Travaux				0,00
70111	Vente de l'eau	869550,00	-9000,00		860550,00
70118	Vente de l'eau entretien branchement	15407,00			15407,00
70121	Taxe sur consommations d'eau				0,00
70122	Contre valeur pollution	105026,00			105026,00
70128	Taxe prélèvement eau	50336,00			50336,00
7061	Redevances d'assainissement collectif	731958,00	-731958,00		0,00
70611	Redevances		616000,00		616000,00

	d'assainissement collectif				
70612	Autres prestations de services (redevance pour modernisation des réseaux de collecte		103385,00		103385,00
7064	Abonnement annuel	40754,00	4000,00		44754,00
7068	Autres prestations de services (redevance pour modernisation des réseaux de collecte	103385,00	-103385,00		0,00
7071	Vente compteurs				0,00
758	Autres produits remboursement étalonnage compteur	10300,00			10300,00
7581	Autres produits manœuvres vannes	1000,00			1000,00
75811	Autres produits Rémunération distributeur				0,00
7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur				0,00
777	Quote part subv. au compte résultat	2693,00			2693,00
7721	Produits d'exploitation exercice antérieur				0,00
778	Autres produits exceptionnels				0,00
002	Excédent antérieur reporté		196757,15		196757,15
	TOTAL	1930409,00	75799,15	5147,68	2011355,83
	EXPLOITATION DEPENSES				
ART	Libellé	BP 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
6064	Fournitures de bureau	480,00			480,00
604	Frais d'analyse	2500,00			2500,00
605	Achat d'eau	760,00		25,00	785,00
6063	Fournitures d'entretien (voirie)	3000,00	5000,00		8000,00
6066	Carburant	1000,00			1000,00
6132	Locations immobilières				0,00
6135	Locations mobilières	1000,00			1000,00
6152	Entretien des réseaux	20033,89	10000,00	-4392,32	25641,57
617	Etudes et recherches	3000,00		-3000,00	0,00
618	Services Extérieurs divers (SIGEC)	9000,00			9000,00
61551	Entretien du matériel	700,00	300,00		1000,00
61558	Entretien du matériel	1800,00	200,00		2000,00
6225	Honoraires rémunérations				0,00
6228	Rémunération intermédiaires				0,00
6231	Annonces et insertion				0,00
6236	Catalogues et imprimés	750,00			750,00
6251	Voyages et déplacements		500,00		500,00
6256	Missions		1000,00		1000,00
627	Charges, services bancaires et assimilés	1600,00			1600,00
628	Divers	180,00			180,00

6331	Versement transport	1250,00		15,00	1265,00
6332	FNAL (Fond National d'Aide Logement)	210,00		150,00	360,00
6336	Cotisations Centre de Gestion et CNFPT	1380,00		50,00	1430,00
6355	Taxe sur consommations d'eau				0,00
6358	Autre droits Redevance Annuelle				0,00
6372	Redevance pollution	237692,00			237692,00
6378	Autres taxes et redevances (assainissement)	731958,00	52172,00		784130,00
6411	Frais de personnel	76200,00		700,00	76900,00
6413	Primes au personnel	6000,00			6000,00
6415	Supplément Familial	2620,00		-700,00	1920,00
6451	Charges sociales URSSAF	13000,00		300,00	13300,00
6452	Cotisations mutuelles				0,00
6453	Cotisations caisse de retraite	18000,00			18000,00
6454	Cotisations ASSEDIC	560,00			560,00
6475	Médecine du travail	100,00			100,00
ART	Libellé	BP 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
6478	Autres charges sociales diverses	85,00	75,00		160,00
648	Autres charges (assurances perso)				0,00
654	Cotes irrécouvrables	5500,00			5500,00
6580	Charges diverses (SIERG)	504653,00	-945,00		503708,00
65801	Reversement taxe SIERG	50336,00	1207,00		51543,00
6611	Intérêt des emprunts	9417,95	180,00		9597,95
668	Charges financières				0,00
673	Charges sur opérations de gestion	2000,00	2000,00	12000,00	16000,00
6721	Charges sur exercices antérieurs				0,00
6718	Autres charges exceptionnelles opération de gestion				0,00
6811	Dotation amortissements	76343,16	4110,15		80453,31
002	Déficit d'exploitation				0,00
23	Autofinancement complémentaire				0,00
023	Virement à la section d'investissement	147300,00			147300,00
	TOTAL	1930409,00	75799,15	5147,68	2011355,83
INVESTISSEMENT RECETTES					
ART	Libellé	BP 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
10682	Autres réserves		217361,29		217361,29
1641	Emprunt				0,00
1068	Excédent de fonctionnement				

1318	Subvention Agence de Bassin				
13181	Subvention Agence de Bassin				
281531	Amortissement réseaux	60718,31	4110,00		64828,31
28155	Amortissement matériel, outillage	7499,54	0,02		7499,56
28156	Amortissement compteurs	6648,20	0,13		6648,33
28182	Amortissement matériel transport	1477,11			1477,11
28183	Amortissement matériel bureau				0,00
28184	Amortissement mobilier	0,00			0,00
001	Excédent antérieur reporté		123099,02		123099,02
021	Autofinancement section investissement	147300,00			147300,00
	TOTAL	223643,16	344570,46	0,00	568213,62
	INVESTISSEMENT DEPENSES				
ART	Libellé	BP 2007	DM N° 1	DM N° 2	Total 2007
1311	Reprise sur subventions d'équipement				0,00
13912	Quote part subvention d'investissement	613,00			613,00
13918	Quote part subvention d'investissement	2080,00			2080,00
16411	Remboursement capital C.D.C				0,00
16412	Remboursement Crédit local de France	4873,20			4873,20
16413	Remboursement Caisse épargne	2967,38			2967,38
16414	Remboursement Crédit agricole	8146,20			8146,20
16415	Remboursement emprunt	1851,29			1851,29
21531	Travaux réseaux eau	15000,00			15000,00
215310	Travaux réseaux eau		57120,91	-1400,00	55720,91
2155	Matériel et outillage	5790,00	12571,63	5000,00	23361,63
21561	Achat de compteurs	5790,00	23778,46	1000,00	30568,46
2182	Matériel de transport				0,00
2183	Matériel de bureau et informatique			1400,00	
2184	Acquisition de mobilier				0,00
2315	Installations techniques	176532,09	251099,46	-6000,00	421631,55
23151	Installations techniques (branchements plomb)				0,00
231511	Installations techniques				0,00
2385	Installations techniques Avenue Victor Hugo				0,00
001	Déficit d'investissement				0,00
	TOTAL	223643,16	344570,46	0,00	568213,62

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 21 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 / 2008 – BUDGET ANNEXE RÉGIE DE TRANSPORTS

Il s'agit de procéder à des virements de crédits. La présentation par chapitre est la suivante :

RECETTES D'EXPLOITATION					
Article	Libellé	Budget 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
7061	Prestations de service Ville	65 908,00			65 908,00
7062	Prestations de service CCES	41 873,00			41 873,00
70621	Presta. service Champagnier / EDF	3 650,00			3 650,00
7475	Subvention d'exploitation - SMTC	1 650,00			1 650,00
758	Remboursement sinistres				0,00
777	Quote part subvention investissement				0,00
002	Excédent antérieur reporté		12 550,00		12 550,00
	TOTAL	113 081,00	12 550,00	0,00	125 631,00
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Article	Libellé	Budget 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
6042	Prestations service (locations..)	3 500,00	6 000,00	-1 421,00	8 079,00
6063	Acquisition petit matériel	1 000,00			1 000,00
6064	Fournitures administratives	77,00		-77,00	0,00
6066	Carburants	7 500,00	4 500,00		12 000,00
6068	Lubrifiant	700,00	800,00		1 500,00
61551	Entretien et réparations	2 506,67	1 000,00	-800,00	2 706,67
6168	Assurances véhicules				0,00
618	Taxes diverses, vignettes	700,00		-700,00	0,00
6256	Déplacements missions				0,00
627	Charges, services bancaires et assimilés				0,00
6331	Versement Transport	810,00		35,00	845,00
6332	FNAL	140,00	100,00		240,00
6336	Cotisations CNFPT et Centre de Gestion	900,00		50,00	950,00
6411	Frais de personnel	49 250,00		2 400,00	51 650,00
6413	Primes au personnel	3 100,00			3 100,00
6414	Prestations service				0,00
6415	Supplément Familial	6 100,00	0,00		6 100,00
6451	Charges sociales URSSAF	7 800,00		700,00	8 500,00

6453	Charges sociales Caisses de retraite	13 700,00		-500,00	13 200,00
6454	Charges sociales ASSEDIC			183,00	183,00
6459	Remboursement Sécurité sociale				0,00
648	Autres charges(fonds comp, assurance)	200,00			200,00
6475	Médecine du travail	160,00			160,00
6478	Autres charges sociales diverses	150,00	150,00	130,00	430,00
6611	Intérêt des emprunts	2 329,87			2 329,87
6811	Dotation aux amortissements	12 457,46			12 457,46
002	Déficit d'exploitation				0,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
	T O T A L	113 081,00	12 550,00	0,00	125 631,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Budget 2008	DM N° 1	DM N° 2	Total 2008
1311	Quote part subvention investissement				0,00
1641	Remboursement emprunt	8 210,65			8 210,65
2156	Matériel de transport	2 500,00	37 735,29		40 235,29
2154	Installations techniques	1 746,81	13 976,64		15 723,45
215	Installations techniques				0,00
001	Déficit antérieur reporté				0,00
	T O T A L	12 457,46	51 711,93	0,00	64 169,39
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Article	Libellé	Budget 2008	DM N° 1	DM N°2	Total 2008
1022	Compensation TVA				0,00
1068	Autres réserves		3 451,44		3 451,44
1312	Subvention				0,00
1641	Emprunt				0,00
2817	Amortissement matériel transport				0,00
28154	Amortissement matériel technique	875,69			875,69
28156	Amortissement matériel de transport	11 491,43			11 491,43
28182	Amortissement matériel transport	90,34			90,34
001	Excédent antérieur reporté		48 260,49		48 260,49
	de la section d'investissement				0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00			0,00
	T O T A L	12 457,46	51 711,93	0,00	64 169,39

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

MARCHES DE TRAVAUX

Rapporteur : Madame PAILLARD (en l'absence de Monsieur BODON - Maire-Adjoint)

DELIBERATION N° 22 : AVENANTS EN PLUS ET MOINS VALUE AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA CONSTRUCTION DE LA GENDARMERIE

Dans le cadre de la construction de la gendarmerie, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer des avenants en plus ou moins value avec les entreprises désignées ci-dessous :

Lot n°7 : Vêtture :

Entreprise SDCC, ZI de St Ange 38760 Varcas :

Avenant en moins value : suppression des pare-vues prévues sur la partie Nord des Terrasses Ouest des Logements T5 pour un montant de 14 045,40 € HT soit 16 798,30 € TTC ce qui porte le marché à 106 900,00 € HT soit 127 852,40 € TTC.

Lot n°9 : Serrurerie :

Entreprise Bruno, Impasse de la Chantourne 38700 La Tronche :

Avenant en plus value : mise en place de garde-corps suite à la suppression des pare-vues supprimés au lot Vêtture pour un montant de 9 250,16 € HT soit 11 063,19 € TTC ce qui porte le marché à 160 620,83 € HT soit 192 102,51 € TTC.

Lot n°17 Fermetures industrielles :

Entreprise Open Speed, ZI des trois Fontaines 38140 Rives

Avenant en plus value : motorisation des portes sectionnelles de garage et grille du sas pour un montant de 1 575,00 € HT soit 1 883,70 € TTC ce qui porte le marché à 9 268,00 € HT soit 11084,53 € TTC.

Lot n°18 Plomberie, sanitaire, VMC, Chauffage :

Entreprise Guiboud, 53 rue des Pellets, 38320 Eybens

Avenant en plus value : Pose d'une climatisation du local informatique de la gendarmerie groupe extérieur, unité intérieure, liaisons frigorifiques, câblages et condensats pour un montant de 3087,52 € HT soit 3692,67 € TTC ce qui porte le marché à 487 639,72 € HT soit 583 217,11 € TTC.

Lot n°20 : Electricité :

Entreprise SP2E, 16 rue Evariste Galois 38320 Eybens

Avenant en plus value : prestations supplémentaires non prévues ou modifiées à la demande des gendarmes dans le bâtiment Gendarmerie pour un montant de 8 810,31 € HT soit 10 537,13 € TTC ce qui porte le marché à 320 189,55 € HT soit 382 946,70 € TTC.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur YAHIAOUI Conseiller Municipal Délégué

(en l'absence de Monsieur BODON - Maire-Adjoint)

DELIBERATION N° 23 : CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES RUE MARCELLINE

Dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'eau potable, la Régie de l'eau de la ville a inscrit au budget 2008 les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de Marcelline à Pont de Claix.

La Métro, de son côté, a programmé sur cette rue les travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales.

Pour des motifs d'ordre technique et afin de faciliter la réalisation conjointe des chantiers étroitement liés, les deux parties ont décidé de recourir aux consultations collectives, prévues par l'article 8 du Code des marchés publics, en vue de confier à des mêmes prestataires les différents marchés nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal doit approuver les termes de la convention et procéder à la désignation des représentants de la commune qui siégeront à la commission d'appel d'offres du groupement de commande. Sont proposés :

- | | |
|--------------------|-----------|
| - M. Bernard BODON | Titulaire |
| - M. Ali YAHIAOUI | Suppléant |

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 24 : DEMANDE DE SUBVENTION À L'ADEME POUR LE FINANCEMENT D'UNE MISSION DE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE SUR DIVERS BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Dans le cadre de l'amélioration thermique des bâtiments, la ville vient de confier au Cabinet GIRUS une mission de diagnostic énergétique sur les bâtiments suivants :

- Groupe scolaire Jean Moulin
- Groupe scolaire Villancourt
- Gymnase Victor Hugo
- Gymnase Maisonnat.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter l'aide de l'ADEME et de la Région pour financer cette étude.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 25 : AVENANT N° 1 AUX CONTRATS DE FOURNITURE DE CHALEUR PASSÉS AVEC LA COMPAGNIE DE CHAUFFAGE INTERCOMMUNALE DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE CONCESSION DE CHAUFFAGE URBAIN

Dans sa séance du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a modifié la convention de concession de chauffage urbain et notamment la tarification de la chaleur.

Dans le cadre de ce contrat, il paraît nécessaire de réviser à la baisse la puissance souscrite des sites suivants :

- École primaire Villancourt
- Gymnase Victor Hugo
- Groupe Scolaire des Iles de Mars
- Equipements de la Place Michel Couëtoux (MJC, Bibliothèque, Amphithéâtre)
- Maternelle 120 Toises

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

<p>ADMINISTRATION GENERALE – Société d'Economie Mixte</p>
--

<p>Rapporteur : Monsieur YAHIAOUI Conseiller Municipal Délégué</p>
--

<p>(en l'absence de Monsieur BODON – représentant de la ville à la SEM)</p>

DELIBERATION N° 26 : RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SEM TERRITOIRES 38 – EXERCICE 2007

L'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration » de la Société.

En tant qu'actionnaire de TERRITOIRES 38, il convient que le Conseil Municipal prenne connaissance du rapport d'activité et des comptes de la SAEM Territoires 38 de l'exercice 2007 du Conseil d'Administration de la SEM qui ont été adoptés par l'Assemblée Générale en date du 19 juin 2008.

Après présentation du rapport, il convient au Conseil Municipal de se prononcer et d'en faire part à Territoires 38.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur YAHIAOUI Conseiller Municipal Délégué
(en l'absence de Monsieur BODON – Maire-Adjoint)

DELIBERATION N° 27 : BAIL VILLE / ORANGE FRANCE POUR L'INSTALLATION D'UN RELAIS TELEPHONIQUE SUR LE RESERVOIR SITUE DANS LE PARC BOREL

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer un bail avec la Société Orange France pour l'implantation d'un relais téléphonique sur le réservoir situé dans le Parc Borel. Le montant de la redevance annuelle s'élèvera à 4 574 € net, toutes charges incluses. Ce loyer fera l'objet tous les ans d'une révision du prix basée sur l'indice INSEE de la construction. La Ville se réserve le droit à tout moment, pour tout motif d'intérêt général, de résilier cette convention sous respect d'un préavis de 24 mois .

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

HABITAT - LOGEMENT

Rapporteur : Madame MANGIONE - Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 28 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PASSÉE AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX (SDH, OPAC 38) POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES EXTÉRIEURS ET JEUX – ANNÉE 2008 – 2009

Dans le cadre du dispositif de gestion urbaine et sociale de proximité, une convention avait été établie entre la ville, l'Opac 38 et la SDH au 1er septembre 2002 avec pour objet :

- l'élaboration d'une carte déterminant les surfaces à entretenir (surfaces d'intérêt général situées dans le domaine des bailleurs)
- la création et la mise en place d'une équipe pour assurer le nettoyage et l'entretien des espaces paysagers
- l'investissement et la mise en place de jeux d'enfants par l'OPAC 38 d'une part, et d'autre part les services de la Ville pour le compte de la SDH
- l'entretien et la maintenance des jeux d'enfants cédés par les bailleurs au sein de la ville, le temps de la convention
- l'élaboration du plan de financement pour la répartition des charges d'entretien et de nettoyage entre la ville et les bailleurs.

Cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2008.

Toutefois, et compte tenu des réflexions à venir sur ce sujet, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour une année à compter du 1er septembre 2008 selon les mêmes conditions techniques et financières que la précédente.

Le coût prévisionnel correspondant s'élèvera à (financé par des crédits « politique de la Ville ») :

DEPENSES	2008
FONCTIONNEMENT	
Ville	
Entretien espaces	73 938
Entretien jeux	6 860
Provision réparation jeux et mobilier urbain	6 154
TOTAL GENERAL DEPENSES	86 952

<i>RECETTES</i>	2008
FONCTIONNEMENT	
Etat (Politique Ville)	
Entretien espaces	
Ville de Pont de Claix	51 220
SDH Iles de Mars	18 880
OPAC Jean Moulin	7 949
OPAC Olympiades	8 903
TOTAL GENERAL RECETTES	86 952

Observations des groupes politiques :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FARGE pour le Groupe Pont de Claix voit plus loin. La convention a été prolongée pour une année. Il souhaiterait qu'à la nouvelle échéance, les groupes politiques puissent en discuter. Monsieur le Maire précise que ce dossier sera effectivement examiné par l'Atelier.

En réponse à Madame CEREZA (Groupe Pont de Claix voit plus loin) qui ne voit pas figurer certains espaces jeux (Maison de l'Habitant, les Reinettes), Monsieur le Maire souligne que la convention a été renouvelée sur la base de l'existant car Il faut justement la retravailler.

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 29 : REVERSEMENT PAR LA VILLE AUX BAILLEURS SOCIAUX DES SUBVENTIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DANS LE CADRE D'OPÉRATIONS EN ACQUISITION-AMÉLIORATION OU CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS DES COPROPRIÉTÉS SUR LA COMMUNE (OPAC 38) – copropriété Les Olympiades – additif à la délibération n° 24 du 26/06/2008

Par délibération en date du 26 juin 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au reversement à l'OPAC 38, de la somme de 35 593,60 €, représentant 70 % de la subvention totale de 50 848 €, au titre de l'opération d'acquisition-amélioration des 24 logements PLUS dans la copropriété « LES OLYMPIADES ».

L'opération étant en phase finale, il y a lieu d'autoriser le Maire à procéder au versement des 30 % restant, soit 15 254,40 €.

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

DELIBERATION N° 30 : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES « DÉCISIONS » PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE L'ANAH POUR LE PROJET DE SUIVI-ANIMATION DE LA COPROPRIÉTÉ « ARC EN CIEL A ET B »

L'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) exige une nouvelle pièce, intitulée « décision » signée par Monsieur le Maire portant attribution d'une subvention pour le suivi-animation de la copropriété « Arc en Ciel A et B ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'habiliter Monsieur le Maire à signer toute « décision » portant attribution d'une subvention de l'ANAH à la ville de Pont de Claix pour le projet de suivi-animation de la copropriété « Arc en ciel A et B ».

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

ADMINISTRATION GENERALE – Société d'Economie Mixte

Rapporteur : Madame ECHEVET - représentante de la ville à la SEM

DELIBERATION N° 31 : RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA SEM POMPES FUNÈBRES INTERCOMMUNALES – EXERCICE 2007

L'article L 1524-5 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que "les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'Administration » de la Société.

En tant qu'actionnaire de la SEM PFI (Pompes Funèbres Intercommunales) de la région grenobloise, il convient que le Conseil Municipal prenne connaissance du rapport d'activité et des comptes de l'exercice 2007 du Conseil d'Administration de la SEM, qui ont été adoptés par l'Assemblée Générale en date du 14 février 2008.

Après présentation du rapport, il convient au Conseil Municipal de se prononcer et d'en faire part à SEM PFI,

Pas d'observation des groupes politiques

Délibération adoptée à l'unanimité (33 voix pour)

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame ECHEVET - Maire-Adjointe

DELIBERATION N° 32 : FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET L'ADATE POUR L'ANIMATION DU FPH – ANNÉE 2008

Par délibération du 16 novembre 2003, la ville de Pont de Claix avait mis en place :

- une convention cadre entre l'Etat, le FASILD, le Conseil Général de l'Isère et l'association « Comité des Fêtes » pour le fonctionnement du Fonds de Participation des Habitants.
- une convention entre la ville et l'association « Comité des Fêtes » pour la gestion financière du fonds
- une convention entre la ville et l'ADATE pour l'animation du dispositif et l'accompagnement des porteurs de projets.

Ces trois conventions ont été renouvelées annuellement en fonction des financements accordés dans le cadre de la Politique de la Ville.

La municipalité ayant décidé d'interrompre les démarches liées au budget participatif, le dispositif « Fonds de participation des Habitants » et son comité d'attribution n'ont donc pas été sollicités durant l'année 2008.

La convention-cadre n'a pas été passée avec les partenaires ainsi que la convention avec le « Comité des Fêtes » qui n'a reçu aucune subvention de la ville.

Néanmoins, des projets d'habitants ont été pris en compte et soutenus dans le cadre du budget prévu pour les actions de quartier.

Conformément aux décisions du Comité de Pilotage du FPH, réuni le 04 février 2008, l'ADATE a poursuivi sa mission d'accompagnement des porteurs de projets jusqu'au 1er septembre 2008.

Une convention doit donc être conclue afin de régulariser cette situation et permettre le règlement des sommes dues à l'ADATE.

D'autre part, la Ville souhaitant favoriser et développer l'initiative habitante propose la création d'un atelier thématique chargé de réfléchir à de nouvelles formes et modalités à mettre en place pour soutenir et impulser les initiatives sur la ville. Cet atelier associera les élus en charge des domaines concernés, des représentants associatifs (quartier, culture, sports...), des représentants des commerçants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention avec l'ADATE permettant de rémunérer son intervention jusqu'au 1er septembre 2008 et de mettre en place un atelier sur le thème du développement de l'initiative habitante.

Observations des groupes politiques :

Monsieur BOUKERSI (groupe Pont de Claix voit plus loin) regrette la fin du FPH qui avait lui-même été précédé du FIL (Fonds d'Interventions Locales).

Il souhaite obtenir des précisions sur le reliquat financier qui doit subsister dans les comptes du Comité des Fêtes et demande pourquoi le conventionnement avec cette dernière n'a pas été poursuivi compte tenu de ce reliquat.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame ECHEVET, Maire-Adjointe. La Municipalité a rencontré l'ADATE et le Comité des Fêtes pour examiner la possibilité de poursuivre les actions pour l'année 2008 dans le cadre du FPH. Après discussion, il a été décidé de ne pas renouveler les conventions exceptée celle à passer avec l'ADATE qui a durant l'année 2008 poursuivi sa mission et qu'il convient donc d'indemniser.

La Municipalité souhaite poursuivre l'initiative habitante mais pas sous la forme du FPH dont le montage a été remis en cause car il s'avère qu'une partie des crédits est versée aux habitants. Afin de revoir la forme à donner à l'initiative habitante, il est proposé au Conseil Municipal de créer un Atelier thématique chargé de monter ce dossier. S'agissant du reliquat, il sera communiqué à l'Atelier.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FARGE (Pont de Claix voit plus loin) qui s'étonne. Le FPH a été créé selon les règles définies par le législateur et notamment l'accompagnement des porteurs de projet par une association soumise au contrôle. Il ne comprends donc pas.

Monsieur le Maire estime qu'une réflexion doit être menée par l'Atelier thématique pour répondre à l'objectif suivant : faire en sorte que les crédits dégagés pour l'initiative habitante soient dépensés plus rationnellement avec une meilleure répartition en direction des habitants ce qui n'a pas été le cas jusqu'alors.

Pas d'autres interventions. Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Délibération adoptée à la majorité

- voix pour :	27 (la majorité et M. Ribot Groupe Nouvel Avenir)
- voix contre :	05 (le Groupe Pont de Claix voit plus loin moins Mme PECH)
- abstentions :	00
- ne prend pas part au vote :	01 (Mme PECH)

- DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Récapitulatif des décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal (article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales)

n° de l'acte	LIBELLE	Date dépôt en Préfecture
26	Contrat d'emprunt au Crédit Agricole Taux fixe bonifié – 1 600 000 euros	07/07
29	Convention d'occupation précaire Appartement 14 rue Mozart – MARTIN Anne-Laure Montant de la recette mensuelle : 472,59	21/08
31	Concession d'occupation Appartement 21 avenue du Maquis de l'Oisans LEONARD Sandra Montant de la recette mensuelle : 400,00	13/08
32	Convention d'occupation précaire Appartement 36 avenue V. Hugo - DENAT Yveline Montant de la recette mensuelle : 350,00	13/08
35	Convention d'occupation précaire Appartement 12 avenue du Maquis de l'Oisans - DJATOU Cherak Montant de la recette mensuelle : égale aux allocations logement	03/09
36	Contrat de location Garage n° 13 - 6 avenue Général Roux – VINCENT Thierry Montant de la recette mensuelle : 15,24	08/09
37	Convention avec l'association L'eau qui bruit pour l'organisation d'une classe transplantée du 06 au 10/10 à Pelussin (42) (école Taillefer) Montant de la dépense : 6876,00	12/09
38	Marché mobilier scolaire (DELAGRAVE) et matériel éducatif (WESCO) pour l'année 2008 Lot n° 1 : montant de la dépense minimum : 5000,00 TTC montant de la dépense maximum : 17000,00 TTC Lot n° 2 : montant de la dépense minimum : 3000,00 TTC montant de la dépense maximum : 9000,00 TTC	17/09

Pas d'observation.

- POINT(S) DIVERS : NEANT

- QUESTION(S) ORALE(S) : DÉPOSÉE PAR LE GROUPE « UN NOUVEL AVENIR » :

° **Plan vigipirate des Ecoles :**

« La rentrée scolaire vient de se passer et nous vous remercions de nous indiquer si le « Plan Vigipirate » décrétée par le Ministère de l'Intérieur est toujours en vigueur, et quelles en sont les modalités, allégées ou complètes. Il semble que les mesures ne sont pas appliquées, dans toutes les écoles, de la même façon (accès, barrières...). »

Réponse de Monsieur le Maire : un point a été fait avec les services et la Préfecture de l'Isère a été consultée. Une note sera faite au Conseil Municipal dans les jours qui viennent. Un débat pourra avoir lieu à un prochain Conseil Municipal.

FIN DE LA SEANCE : l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 55.
